



Travaux refection toiture.

Par **gisou43**, le **20/11/2008 à 22:39**

Bonjour,

Nous avons signé un devis en mai 2008 pour la réfection de notre toiture. Nous avons opté pour conserver le patrimoine soit garder un toit en lauzes. (d'où demande de subventions). Nous avons essayer de marquer sur le devis la date de fin des travaux mais l'artisan a rayé notre inscription.

Il a commencé fin septembre et à ce jour, n'a pas encore fini de plancher et de lauzer le premier pan. De plus, le 1er nov une rafale a "arraché " en partie les bâches. Des lauzes sont tombées et ont causées des dégâts dans notre habitation nous obligeant à demeurer ailleurs. L'artisan étant de très mauvaise foie, nous reproche de ne pas avoir sécurisé notre plafond. [s]J'aimerais savoir si c'est à l'artisan ou au particulier de sécuriser [/s]un chantier. Comme il changeait de version chaque jour et ne sachant pas s'il a fait une déclaration à son assurance, je lui ai fait une lettre lui relatant les faits et lui rappelant qu'il doit effectuer les travaux dans les règles de l'art. (J'ai déclaré le sinistre à mon assurance puisque la commune a fait une demande.)

Je lui demande aussi de nous fixer une date de fin de travaux, comprenant bien qu'il soit difficile de la donner avec précision vu l'altitude (soit 1200m) .Il nous avait dit oralement que le chantier durerait deux mois.

En réponse à ma lettre, il me rajoute un annexe de devis pour des éléments que nous ne lui avons pas demandé mais aussi à des prix vraiment exessifs.

Il nous menace d'arrêter le chantier si nous ne protégeons pas notre plafond et aussi si nous n'acceptons pas son deuxième devis où il nous rappelle certains services qu'il nous aurait fait en marquant "pour mémoire". Nous avons juste l'impression qu'il nous fait du chantage. Nous nous inquiétons sur la qualité de son travail, sur son honnêteté. [s]J'aimerais savoir s'il a le droit d'arrêter le chantier pour les raisons citées ci-dessus.[/s] Que pouvons nous faire ? Nous lui avons versé la totalité de son acompte. Nous aimerions qu'un autre professionnel puisse venir constater son travail et nous rassurer. L'hiver arrive, et le poid de la neige sur le toit peut devenir très dangereux. Pouvons nous rompre le contrat ? si tel est le cas, il nous faudrait

trouver une autre entreprise.....

J'espère avoir résumé au mieux ce litige et vous demande de bien vouloir nous conseiller rapidement . Je vous en remercie.